

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés

Exercice 2019

Présenté conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du Code
Général des Collectivités territoriales

Sommaire

1. PRESENTATION DE L'EPCI EN CHARGE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
 - 1.1 Le territoire desservi
 - 1.2 La population desservie
 - 1.3 Les compétences de la CCMAV
 - 1.4 Le service en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés
2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
 - 2.1 La collecte
 - 2.1.1 Organisation de la collecte
 - 2.1.1.1 Organisation de la collecte
 - 2.1.1.2 Quantités collectées
 - 2.1.1.3 Transport lié à la collecte
 - 2.1.2 Les emballages à recycler
 - 2.1.2.1 Organisation de la collecte
 - 2.1.2.2 Les quantités collectées
 - 2.1.2.3 Qualité du tri
 - 2.1.2.4 Transport lié à la collecte
 - 2.1.3 Le verre
 - 2.1.3.1 Organisation de la collecte
 - 2.1.3.2 Quantités collectées
 - 2.1.4 Les déchèteries
 - 2.2 Le traitement des déchets ménagers et assimilés
3. COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
 - 3.1 Les dépenses
 - 3.1.1 Les postes de dépenses
 - 3.1.2 Le coût du traitement des déchets ménagers assimilés
 - 3.1.2.1 Coût du traitement des déchets résiduels
 - 3.1.2.2 Coût du traitement de la collecte sélective
 - 3.1.2.3 Coût du traitement du verre
 - 3.1.3 Synthèse des dépenses
 - 3.2 Les ressources
 - 3.2.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 - 3.2.2 Synthèse des ressources
4. MESURES DE PREVENTION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION
 - 4.1 Opération composteurs
 - 4.2 Actions de sensibilisation
 - 4.3 Communication
5. BILAN ET PERSPECTIVES
 - 5.1 Tableau de bord de synthèse
 - 5.2 Perspectives pour 2020
 - 5.2.1 Objectifs et moyens
 - 5.2.2 Investissements prévus
 - 5.2.3 Actions de prévention, sensibilisation, communication prévues
 - 5.2.4 Evolution de la collecte
 - 5.2.5 Budget prévisionnel 2020

1. PRÉSENTATION DE L'EPCI EN CHARGE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV) assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des communes de son territoire : Alban, Ambialet, Bellegarde-Marsal, Curvalle, Le Fraysse, Massals, Miolles, Mont-Roc, Mouzièys-Teulet, Paulinet, Rayssac, Saint-André, Teillet et Villefranche d'Albigeois.

C'est un territoire rural dont la densité de population est d'environ 18,6 habitants/km².



Figure 1 : La CCMAV, un EPCI du Tarn



Figure 2 : La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois

1.2 La population desservie

Au 1^{er} janvier 2019, le territoire de la Communauté de Communes compte 6356 habitants.

La population totale est en légère augmentation par rapport à 2014, cette augmentation se concentre principalement sur les villages de Mont-roc, Mouzieys-Teulet et Villefranche d'Albigeois. Elle peut en partie s'expliquer par la proximité de l'agglomération albigeoise.

	2019 (INSEE 2016)	2016 (INSEE 2013)	2014 (INSEE 2011)	Taux de variation 2014 / 2016	Taux de variation 2016 / 2019
Alban	938	931	972	-4,22%	0,75%
Ambialet	455	455	447	1,79%	0%
Bellegarde-Marsal	719	714	704	1,42%	0,7%
Curvalle	395	408	433	-5,77%	-3,19%
Le Fraysse	387	392	386	1,55%	-1,28%
Massals	99	103	109	-5,50%	-3,88%
Miolles	105	96	101	-4,95%	9,38%
Mont-Roc	192	188	181	3,87%	2,13%
Mouzieys-Teulet	491	425	412	3,16%	15,53%
Paulinet	542	526	523	0,57%	3,04%
Rayssac	248	250	249	0,40%	-0,8%
Saint-André	97	98	99	-1,01%	-1,02%
Teillet	443	440	449	-2,00%	0,68%
Villefranche d'Albigeois	1245	1234	1178	4,75%	0,89%
CCMAV	6356	6260	6243	0,27%	1,53%

Figure 3 : Evolution de la population par commune, entre 2014 et 2019 (source : INSEE)

L'habitat, sur le territoire intercommunal est dans sa grande majorité constitué de maisons individuelles (92% du parc de logements).

1.3 Les compétences de la CCMAV

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois a la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Toutefois, elle n'en assure réellement que la collecte. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2002, Trifyl (syndicat mixte départemental pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés) assure le traitement et la valorisation de ces déchets pour le compte de la Communauté de Communes.

Trifyl assure également la gestion de la déchèterie d'Alban depuis 2002.

1.4 Le service en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés

Le service est composé de :

- 4 agents techniques en charge de la collecte,
- un agent administratif en charge du suivi financier
- un agent technique en charge de l'organisation des plannings et la gestion des équipements
- un agent technique en charge de la communication.

	ETP
Ripeurs	3,1
Responsable administratif	0,2
Responsable technique	
Responsable communication	

Le personnel en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés est composé de personnel intercommunal et de personnel communal mis à disposition de la CCMAV.

Pour l'année 2019, voici, pour chaque collectivité, le nombre de jours d'agent pour la collecte des déchets.

	Nombre de jour d'agents
CCMAV	710
Alban	67
Le Fraysse	2
Paulinet	39
Teillet	24

2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

2.1 La collecte

2.1.1 Les déchets résiduels

2.1.1.1 Organisation de la collecte

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois assure la collecte des ordures ménagères depuis sa création (1^{er} janvier 2013).

La collecte des ordures ménagères s'organise autour de cinq tournées de ramassage, effectuées une fois par semaine :

- Tournée n°1 : Le Fraysse, Massals, Miolles, Alban, ZA du Dolmen
- Tournée n°2 : Rayssac, Mont-Roc, Teillet
- Tournée n°3 : Curvalle, Paulinet, ZA du Dolmen
- Tournée n°4 : Ambialet, St André, Bellegarde- Marsal
- Tournée n°5 : Mouzieys-Teulet, Villefranche d'Albigeois

La collecte s'effectue :

- en porte en porte, dans le village d'Alban, d'Ambialet, Bellegarde-Marsal Mouzieys-Teulet et Villefranche d'Albigeois, (39% de la population du territoire),
- grâce aux 391 conteneurs (covercle vert) répartis, sur tout le territoire intercommunal, en 275 points de regroupement.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont transportées jusqu'au quai de transfert situé à la déchèterie de Saint-Juéry. De là, Trifyl les transporte, à raison d'une fois par semaine, jusqu'au bioréacteur de Labessière-Candeil où l'on en retire du biogaz.

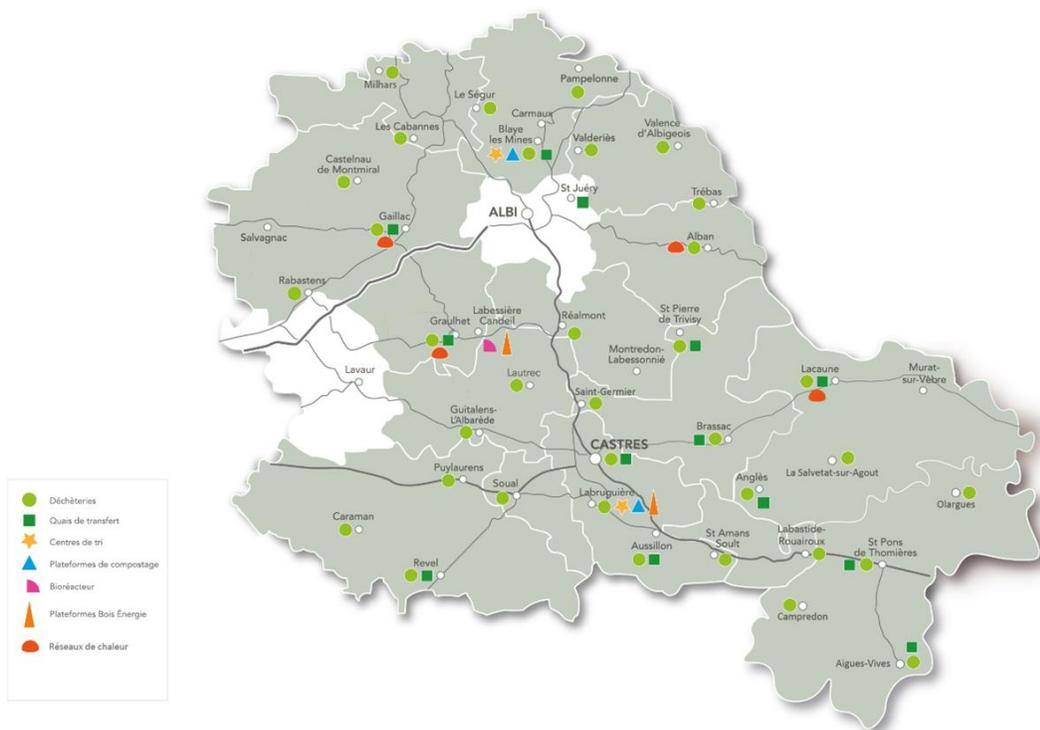


Figure 4 : Localisation des infrastructures Trifyl (source : Trifyl)

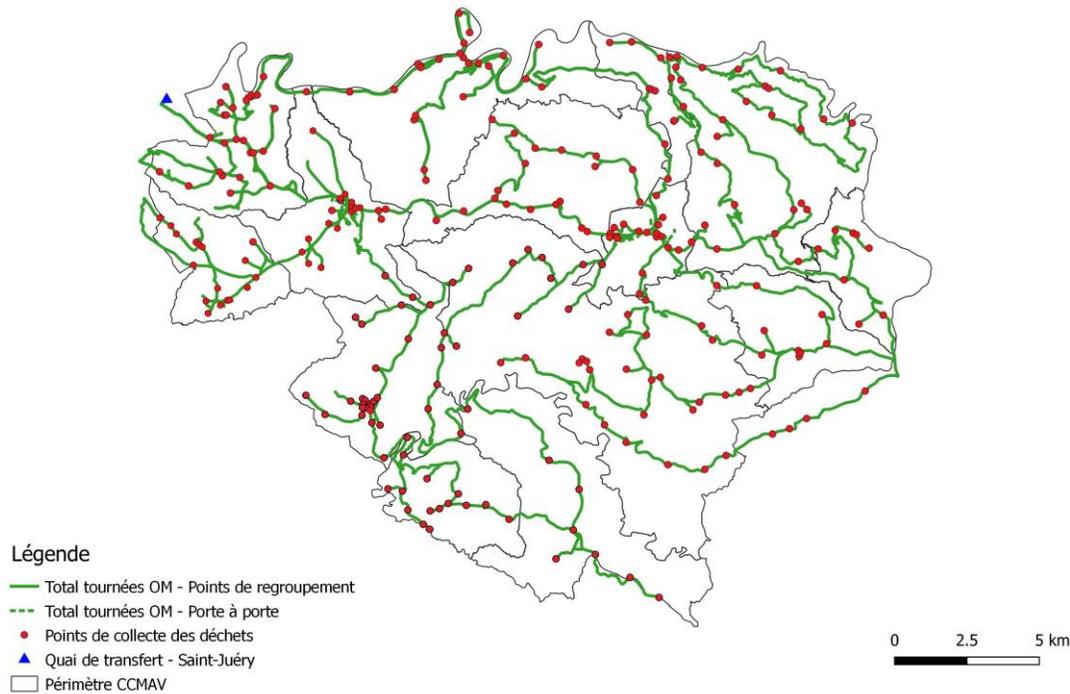
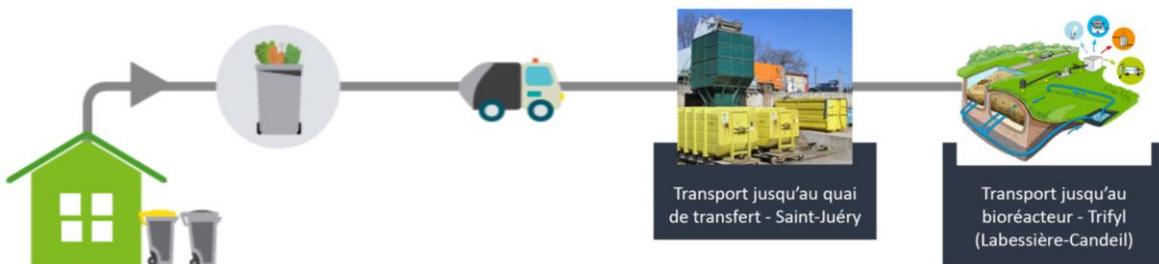


Figure 5 : Itinéraires des tournées de collecte des ordures ménagères
(source : IGN BD Topo, CCMAV)



CIRCUIT DES ORDURES MÉNAGÈRES

2.1.1.2 Quantités collectées

	2019	2018	Evolution
Quantités collectées - CCMAV (tonnes)	1387,23	1425,07	-2,66 %
kg / habitant - CCMAV	218,25	225,24	-3,1 kg
Quantités collectées - Trifyl (tonnes)	72 436	74 299	-2,51 %
kg / habitant - Trifyl	221,2	226,91	-2,52 kg

2.1.1.3 Transport lié à la collecte

	Trajet	Distance parcourue	Fréquence déplacement	Distance parcourue / an	
CCMAV	Collecte OM1	134 km	1 fois par semaine	35 256 km	38 896 km
	Collecte OM2	132 km			
	Collecte OM3	162 km			
	Collecte OM4	130 km			
	Collecte OM5	120 km			
Trifyl	Quai de transfert – Bioréacteur (A/R)	70 km (AR)	1 fois par semaine	3 640 km	

2.1.2 Les emballages à recycler

2.1.2.1 Organisation de la collecte

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois assure la collecte des emballages à recycler depuis le 1^{er} janvier 2013.

La collecte des emballages à recycler s'organise autour de trois tournées de ramassage, effectuées :

- Tournée n°1 : Massals, Miolles, Alban, Zone Dolmen
- Tournée n°2 : St André, Le Fraysse
- Tournée n°3 : Rayssac, Mont-Roc, Teillet
- Tournée n°4 : Curvalle, Paulinet, Zone Dolmen
- Tournée n°5 : Ambialet, Bellegarde- Marsal, Mouziéys-Teulet, Villefranche d'Albigeois

Toutes les tournées sont effectuées une fois tous les quinze jours, exceptée la tournée n°5 qui est effectuée chaque semaine.

La collecte s'effectue :

- en porte en porte, dans le village d'Alban, d'Ambialet, Bellegarde-Marsal Mouziéys-Teulet et Villefranche d'Albigeois, (39% de la population du territoire),
- grâce aux 332 conteneurs (couvercle jaune) répartis, sur tout le territoire intercommunal, en 244 points de regroupement.

Une fois collectés, les emballages à recycler sont transportés jusqu'au quai de transfert situé à la déchèterie de Saint-Juéry. De là, Trifyl les transporte, à raison d'une fois par semaine, jusqu'au centre de tri de Blaye-les-Mines où ils sont triés en vue d'une valorisation.

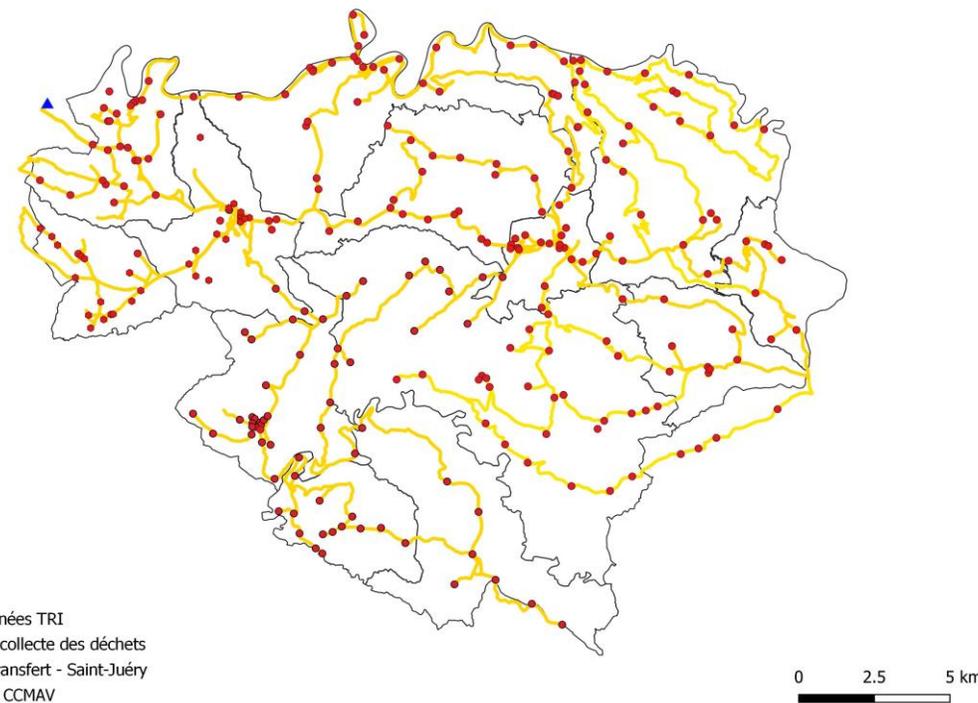


Figure 6 : Itinéraires des tournées de collecte des emballages à recycler
(source : IGN BD Topo, CCMAV)



2.1.2.2 Quantités collectées

Quantités collectées par type d'emballage

Année	2019
Type de déchet (kg)	
Acier	22,26
Aluminium	3,67
Carton plat / ondulé imprimé	106,92
ELA	7,26
JRM	66,42
PET incolore	18,36
PET coloré	9,78
PEHD	15,52

Synthèse des quantités collectées

	2019	2018	Evolution
Quantités collectées - CCMAV (tonnes)	364,75	361,98	0,77 %
kg / habitant - CCMAV	57,38	57,21	0,3 kg
Quantités collectées - Trifyl (tonnes)	18 749	18 941	-1,01 %
kg / habitant - Trifyl	58,8	57,85	+1,64 g

2.1.2.3 Qualité du tri

Chaque année, Trifyl effectue une caractérisation par mois afin d'évaluer la qualité du tri sur notre territoire. Un échantillon de tri d'environ 1 m³ est prélevé dans la benne, puis les déchets présents sont triés dans des bacs selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.

- Acier
- Aluminium
- Carton plat / ondulé imprimé / brun
- ELA
- JRM
- PET incolore / azuré
- PET coloré / foncé
- PEHD
- Sacs jaunes
- Films plastiques
- Pots et barquettes rigides
- Déchets résiduels
- Verre

Chaque type de déchet est ensuite pesé.

Les films plastiques, pots et barquettes rigides, déchets résiduels et le verre sont considérés comme des erreurs de tri. Ils font partie de ce que l'on appelle le refus. Le poids de ces refus permet de calculer le taux de refus, indicateur de la qualité du tri. L'objectif est de réduire au maximum ce taux de refus.



Ci-dessus quatre photos réalisées par Trifyl représentant le type de refus en 2019 sur notre collectivité.

En 2019, douze caractérisations ont été effectuées. Elles ont permis de définir le taux de refus pour la CCMAV : 16,24%
 Les erreurs de tri les plus fréquentes sont les emballages recyclables, le verre, les tissus/chaussures, les déchets verts et quelques déchets de déchèterie.

	2019	2018	Evolution
Taux de refus - CCMAV (%)	16,24	20,67	-21,43 %
Taux de refus - CCMAV (kg / habitant)	15,51	15,6	-0,58 kg
Taux de refus moyen – des collectivités Trifyl (%)	15,95	16,24	-1,79%
Taux de refus moyen – des collectivités Trifyl (kg / habitant)	9,1	9,4	-3,19 kg

2.1.2.4 Transport lié à la collecte

	Trajet	Distance parcourue	Fréquence déplacement	Distance parcourue / an
CCMAV	Collecte TRI1	153 km	1 fois tous les 15 jours	23 426 km
	Collecte TRI2	85 km		
	Collecte TRI3	150 km		
	Collecte TRI4	179 km		
	Collecte TRI5	167 km	1 fois par semaine	26 026 km
Trifyl	Quai de transfert – Centre de tri (A/R)	50 km	1 fois par semaine	

2.1.3 Le verre

2.1.3.1 Organisation de la collecte

La Communauté de Communes a confié le service de collecte du verre au syndicat mixte Trifyl.

La collecte du verre est réalisée sur les 64 communes à verre du territoire réparties en 59 points de dépôts à des fréquences qui varient en fonction des besoins.

Une fois collecté, le verre est amené à la Verrerie Ouvrière d'Albi où il est recyclé.

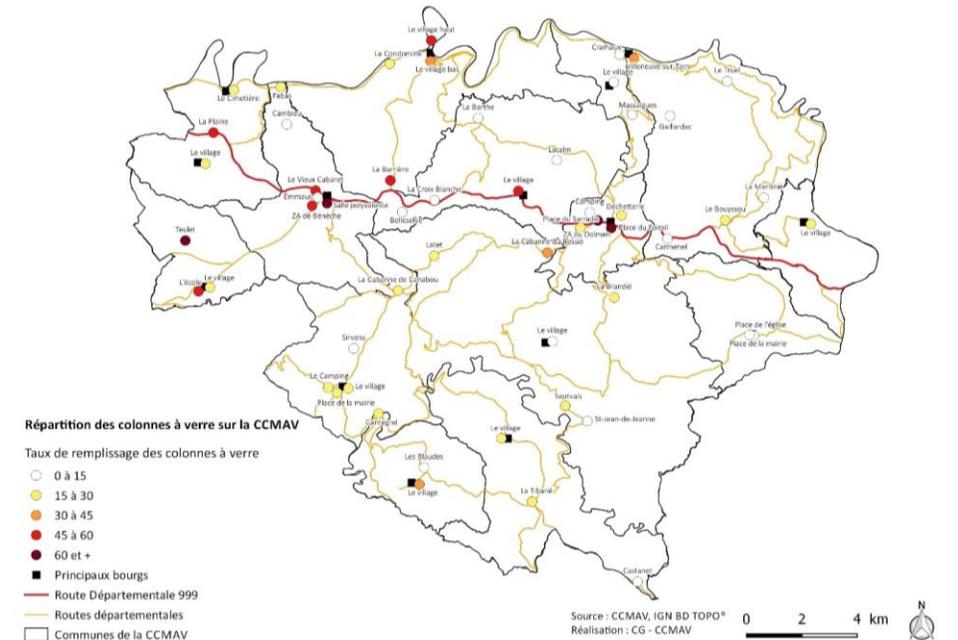


Figure 7 : Carte des points de collecte avec le taux de remplissage (source : IGN BD Topo, CCMAV)

CIRCUIT DE LA COLLECTE DU VERRE



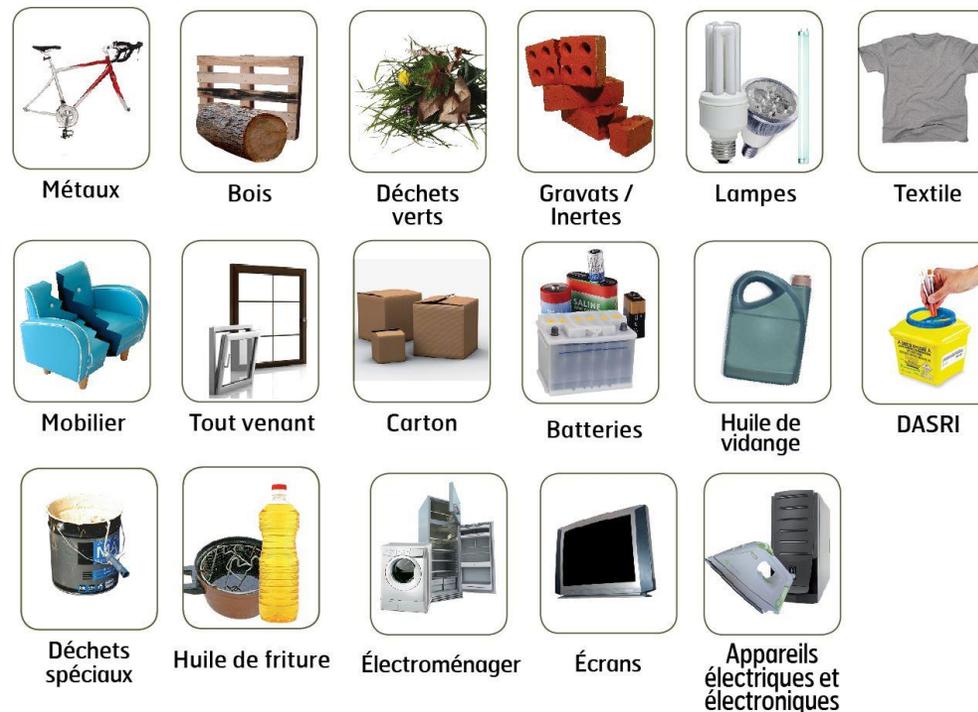
2.1.3.2 Quantités collectées

	2019	2018	Evolution
Quantités collectées - CCMAV (tonnes)	221,31	219,72	+0,72 %
kg / habitant - CCMAV	34,81	34,73	0,23 kg
Quantités collectées - Trifyl (tonnes)	10 583	10 460	+1,18%
kg / habitant - Trifyl	33,2	31,95	+3,91 kg

2.1.4 Les déchèteries

Les habitants du territoire disposent d'une déchèterie située à Alban, gérée par Trifyl, et ont accès à trois déchèteries proches : Saint-Juéry (Communauté d'Agglomération de l'Albigeois), Trébas (Trifyl), Saint-Pierre de Trivisy (Trifyl).

Les déchets acceptés dans les déchèteries sont les suivants :



2.2 Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Cette compétence est assurée par le syndicat mixte Trifyl. Pour plus d'information sur le traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, prière de consulter le rapport annuel de Trifyl téléchargeable sur le site Internet à l'adresse suivante :
<https://www.trifyl.fr/sites/trifyl.com/www.trifyl.com/files/images/Rapport%20annuel%202019%20pour%20impression2.pdf>

3. COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

3.1 Les dépenses

3.1.1 Les postes de dépenses

Les postes de dépenses sont présentés dans le tableau suivant :

N°	Poste	Détail
1	Matériel de collecte (hors camion)	Achat et entretien du matériel de collecte : sacs, bacs Réalisation et entretien des aires de regroupement
2	Camion	Achat, entretien et fonctionnement du camion de collecte Frais divers associés au camion : assurance, taxe à l'essieu
3	Personnel de collecte	Rémunération des personnels du service
4	Matériel du personnel	Vêtements et équipements de sécurité
5	Traitement (Trifyl et prestataires)	Traitement des déchets ménagers Tri des emballages à recycler et élimination des refus Prestation de service : collecte du verre, collecte et élimination des encombrants, etc.
6	Communication, actions de prévention	Création et édition de documents de communication et d'information Actions de communication et de sensibilisation du grand public, des scolaires, des élus et du personnel des collectivités Acquisition de composteurs
7	Amortissement de matériel	Amortissement des conteneurs, du camion, etc.
8	Gestion administrative	Gestion comptable, organisation des tournées de collecte, communication, suivi de l'opération composteur, rédaction de divers documents, etc.

3.1.2 Le coût du traitement des déchets ménagers et assimilés

Une capitation, proportionnelle au nombre d'habitants de la collectivité (15€ HT/habitant) est versée annuellement au Syndicat Mixte Trifyl. A celle-ci s'ajoute le coût de traitement des déchets collectés.

La méthode de calcul du coût de traitement des déchets ménagers et assimilés est fonction :

- Pour les déchets résiduels, de la part de la collecte sélective dans le volume global de déchets collectés (déchet résiduels et collecte sélective),
- Pour les emballages à recycler,
 - De la quantité d'emballages à recycler collectés (kg/habitant),
 - Du taux de refus,
 - De la progression de la performance de la collecte sélective,
 - De l'apport en sac ou en vrac,
- Pour le verre, il s'agit d'un montant fixé indépendamment des résultats de la collectivité.

Chaque trimestre, les données de performances sont actualisées sur les 12 derniers mois afin de déterminer le tarif du trimestre à venir.

Capitation	Contribution fixe annuelle par habitant, facturée au trimestre, sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier	$= \frac{\text{Tarif fixe annuel}}{4} \times \text{population totale au 1er janvier}$
Taux de captage des collectes sélectives	Part des collectes sélectives par rapport au gisement total collecté	$= \frac{\text{Tonnages Collectes Sélectives}}{(\text{Tonnages Déchets Résiduels} + \text{Collectes Sélectives})}$
Quantités de collectes sélectives	Quantités de collectes sélectives entrantes exprimées en kg/an/habitant	$= \frac{\text{Tonnages CS période de référence} \times 1\,000}{\text{Population période de référence}}$
Qualité des collectes sélectives	Taux de refus moyen issu des caractérisations	$= \text{Moyenne des taux des 12 dernières caractérisations}$
Progression de la performance	Evolution de la performance "quantité" de la période par rapport à la performance de la période précédente	$= \frac{\text{Quantité CS période de réf.} - \text{Quantité CS période préc.}}{\text{Quantité CS période précédente} (N - 1)}$

Figure 8 : Mode calcul de la capitation et des performances

A ces tarifs, s'ajoutent deux taxes sur les déchets résiduels :

- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),
- La taxe communale

3.1.2.1 Coût du traitement des déchets résiduels

Déchets résiduels		
Tarif moyen pondéré pour les déchets résiduels	77 € HT / tonne	
Le tarif est exprimé en € HT / tonne, TGAP et taxe communale non comprises. Ce tarif modulé pour chaque collectivité est défini comme suit : part des collectes sélectives par rapport au gisement total collecté (collectes sélectives + déchets résiduels).		
Taux de captage des collectes sélectives	< 20%	≥ 20%
Tarif/tonne	75 €	81 €

Figure 9 : Tarification Trifyl pour les déchets résiduels

Pour le territoire de la CCMAV, le taux de captage est de 20,8%.

TGAP	Déchets réceptionnés sur une installation de stockage autorisée	
	- dont valorisation énergétique biogaz > 75 % du biogaz capté - et exploitée en mode bioréacteur*	17,00 € HT / Tonne
	Autres	41,00 € HT / Tonne
TAXE COMMUNALE		1,50 € HT / Tonne

* Ces tarifs s'appliquent aux tonnages de déchets "susceptibles de produire du biogaz". Un arrêté des ministres chargés du budget et de l'environnement précisera les modalités d'application des tarifs réduits.

Selon LFR 2012, article 68 : Taux de TVA applicable = taux intermédiaire de 10 %

Figure 10 : Montant des taxes sur les déchets résiduels

Aussi, le traitement d'une tonne de déchets résiduels coûte 93,5 € HT soit 102,85 € TTC à la collectivité.

3.1.2.2 Coût du traitement de la collecte sélective

Tri

Tarif moyen pondéré pour le tri (refus compris) **32 € HT / tonne**

Ce tarif est modulé pour chaque collectivité en fonction des 3 indicateurs suivants :

- Prix à la tonne de collecte sélective entrante en fonction de la performance «quantité» (quantités de collectes sélectives exprimées en kg/an/hab),

Quantités hautes Q ≥ 60 kg / an / hab	Tarif : 20 € HT / tonne
Quantités moyennes 50 ≤ Q < 60 kg / an / hab	Tarif : 30 € HT / tonne
Quantités faibles Q < 50 kg / an / hab	Tarif : 40 € HT / tonne

- Prix à la tonne de collecte sélective entrante en fonction de la performance «qualité» (taux de refus moyen issu des caractérisations des 12 derniers mois),

Taux de refus < 15%	Qualité haute	Tarif : 0 €
15% ≤ Taux de refus < 20%	Qualité moyenne	Tarif : 7 € HT / tonne
20% ≤ Taux de refus < 25%	Qualité faible	Tarif : 15 € HT / tonne
25% ≤ Taux de refus < 40%	Qualité très faible	Tarif : 30 € HT / tonne

- Ristourne à la tonne entrante en fonction de la «progression» (évolution de la performance «quantité» exprimée en kg/an/hab de la période par rapport à la performance de la période précédente) : 4€/t si progression ≥ 3%.

Ce tarif comprend les prestations de transport, transfert et tri des collectes sélectives.

Figure 11 : Tarification Trifyl pour la collecte sélective

Pour notre territoire,

- La quantité d’emballages à recycler collectée hors taux de refus s’élève à 56 kg/an/habitant (le refus est de 9,1 kg/habitant en 2019, soit -2,6 kg/habitant par rapport à 2018),
- Le taux de refus s’élève à 16,24%,
- La progression de la performance de la collecte sélective est de -0,3%,
- L’apport de la collecte sélective se fait partiellement en sac.

Aussi, le traitement d’une tonne de collecte sélective coûte 37 € HT soit 40,7 € TTC à la collectivité.

3.1.2.3 Coût du traitement du verre

Le traitement d’une tonne de verre collecté coûte 13,20 € HT soit 15,84 € TTC à la collectivité.

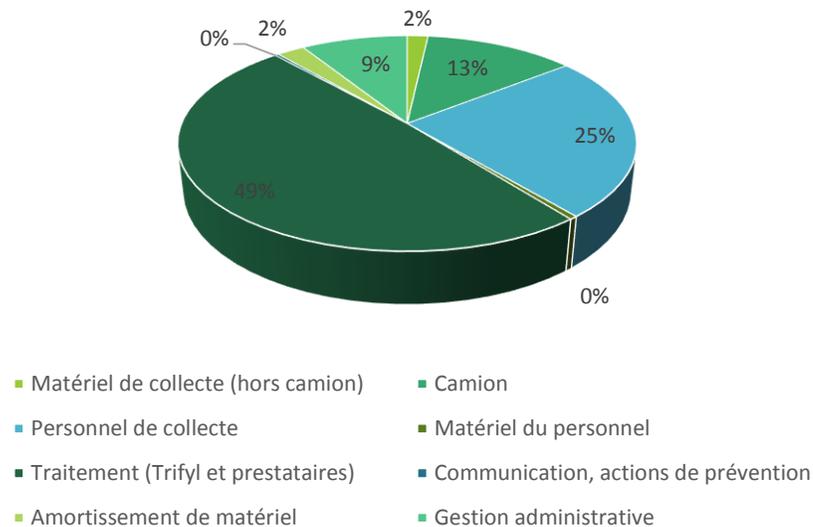
3.1.3 Synthèse des dépenses

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des dépenses effectuées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire de la CCMAV.

N°	Poste de dépense	2019	2018
1	Matériel de collecte (hors camion)	9 703,00 €	17 091,00 €
2	Camion	70 066,00 €	73 829,00 €
3	Personnel de collecte	136 000,00 €	135 940,00 €
4	Matériel du personnel	2 676,00 €	2 934,00 €
5	Traitement (Trifyl et prestataires)	271 795,00 €	254 063,00 €
6	Communication, actions de prévention	1 740,00 €	200,00 €
7	Amortissement de matériel	12 980,80 €	11 415,53 €
8	Gestion administrative	49 661,00 €	48 868,70 €
	TOTAL	554 621,80 €	544 341,23 €

3.2 Les ressources

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des différents postes de dépenses.



En 2019, les dépenses pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés s'élevaient à 554 621,80 € (+2,26% par rapport à 2018), soit 87,26 € par habitant.

3.2.1 La taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La principale ressource de la CCMAV pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Cette taxe s'applique sur les bases fiscales liées au foncier bâti. Des taux différents sont appliqués sur le territoire de la CCMAV selon le niveau de service apporté (fréquence de ramassage et type d'organisation de la collecte) :

- **Zone 1 – Villefranchois Taux plein** comprenant les bases d'une partie des communes de Ambialet, Bellegarde-Marsal, Mouzieys-Teulet et Villefranche d'Albigeois sur lesquelles la collecte est réalisée en « porte à porte » à raison d'un ramassage par semaine pour les ordures ménagères et en « porte à porte » ou en points de regroupement à raison d'un ramassage par semaine pour le tri sélectif,
- **Zone 2 – Villefranchois Taux réduit** comprenant les bases de l'autre partie des communes de Ambialet, Bellegarde-Marsal, Mouzieys-Teulet et Villefranche d'Albigeois sur lesquelles la collecte est réalisée dans des points de regroupement à raison d'un ramassage par semaine pour les ordures ménagères et d'un ramassage par semaine pour le tri sélectif,
- **Zone 3 – Monts d'Alban Taux plein** comprenant les bases d'une partie de la Commune d'Alban sur laquelle la collecte est réalisée en « porte à porte » à raison d'un ramassage par semaine pour les ordures ménagères et d'un ramassage toutes les deux semaines pour le tri sélectif,

- **Zone 4 – Monts d’Alban Taux réduit** comprenant les bases de l’autre partie de la Commune d’Alban ainsi que toutes les bases des Communes de Curvalle, Le Fraysse, Massals, Miolles, Mont-Roc, Paulinet, Rayssac, Saint-André et Teillet sur lesquelles la collecte est réalisée dans des points de regroupement à raison d’un ramassage par semaine pour les ordures ménagères et d’un ramassage toutes les deux semaines pour le tri sélectif.

En 2019, les taux sont les suivants :

- Taux Zone 1 : 13,41 %
- Taux Zone 2 : 11,73 %
- Taux Zone 3 : 13,03 %
- Taux Zone 4 : 11,27 %

3.1.3 Synthèse des ressources

	2019	2018
TEOM	575 071,00 €	548 995,00 €
Reliquat REOM	- €	- €
Soutien Trifyl pour la communication	- €	907,00 €
Subvention composteurs	- €	- €
Vente de composteurs	330,00 €	215,00 €
Subvention amortissement 10 ans	- €	- €
Amortissement vente ancien camion	- €	- €
Autofinancement	- €	- 5 775,77 €
TOTAL	575 401,00 €	544 341,23 €

4. MESURES DE PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

4.1 Opération composteurs

Afin de réduire les déchets à la source, la Communauté de Communes a mis en place, depuis de nombreuses années une opération de vente de composteurs.

Deux types de composteurs sont proposés :

- composteur 300L plastique – prix de vente : 15 €
- composteur 620L plastique – prix de vente : 20 €

Ils sont distribués avec un bio-seau de 10 litres et un guide du tri.

En 2019, 19 composteurs ont été vendus dont :

- 10 composteurs 300L plastique
- 9 composteurs 620L plastique

Environ 519 composteurs ont été distribués en 6 ans, ce qui représente un taux d'équipement des maisons individuelles de 15%,

4.2 Actions de sensibilisation

En 2019, la CCMAV a choisi de travailler autour d'une thématique commune à tous ses services « la réduction des déchets et le recyclage », avec l'objectif de sensibiliser tous les publics sur ces questions.

La Maison des éco-gestes

Empruntée à Trifyl, la Maison des éco-gestes a été le point de départ de cette opération. Elle a servi de support à de nombreuses animations sur l'ensemble du territoire.

Les animations se sont déroulées :

- Dans les écoles du territoire,
- Dans les médiathèques d'Alban et de Villefranche d'Albigeois,
- Avec les Accueils de Loisirs,
- En lien avec les activités grand public portées par l'Espace de Vie Sociale.



13 Avenue de Montpays
81430 Villefranche d'Albigeois

MÉDIATHÈQUE JEAN JAURÈS

Exposition
La Maison des éco-gestes
et Biodiversité, vitale et fragile

Du 30 octobre au 16 novembre 2019
à la médiathèque de Villefranche d'Albigeois

Découvrez des astuces pour devenir
un super-héros du quotidien !

Diffusion d'un
documentaire
sur les solutions environnementales et
notre avenir :

- Mercredi 13 novembre, 15h
- Vendredi 15 novembre, 16h
- Samedi 16 novembre, 15h30

Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Vendredi : 16h - 18h30
Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h30
05 63 55 26 62
mediatheque-villefranche@ccmav.fr

Mairie d'Alban
et Villefranche
Communauté de Communes
TRIFYL

5. BILAN ET PERSPECTIVES

5.1 Tableau de bord de synthèse

Type de déchet	Ordures ménagères		Emballages à recycler		Verre
Mode d'exploitation	Régie		Régie		Prestataire
Type de collecte	Porte à porte	Points de regroupement	Porte à porte	Points de regroupement	Apport volontaire
Fréquence de collecte	C1	C1	C0.5/C1		Au besoin
Contenant	Sac ou conteneur	Bac (couvercle vert)	Sac ou conteneur	Bac (couvercle jaune)	Colonne à verre
Population desservie	39%	61%	39%	61%	1 colonne pour 101 habitants
Tonnages collectés en 2019	1387,23		364,75		221,31
Kg / an / habitant	218,25		57,38		34,81

Le graphe ci-dessous représente l'évolution des tonnages collectés par la CCMAV depuis 2013 :

- Déchets résiduels, axe de gauche
- Emballages à recycler, axe de droite
- Verre, axe de droite

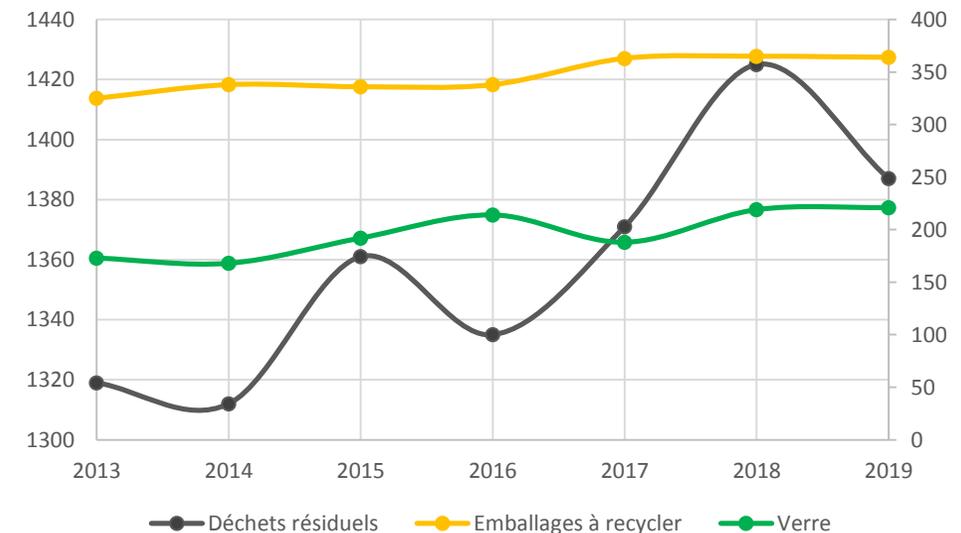


Figure 13 : Evolution des tonnages collectés par type de déchets depuis 2013

5.2 Perspectives pour 2020

5.2.1 Objectifs et moyens

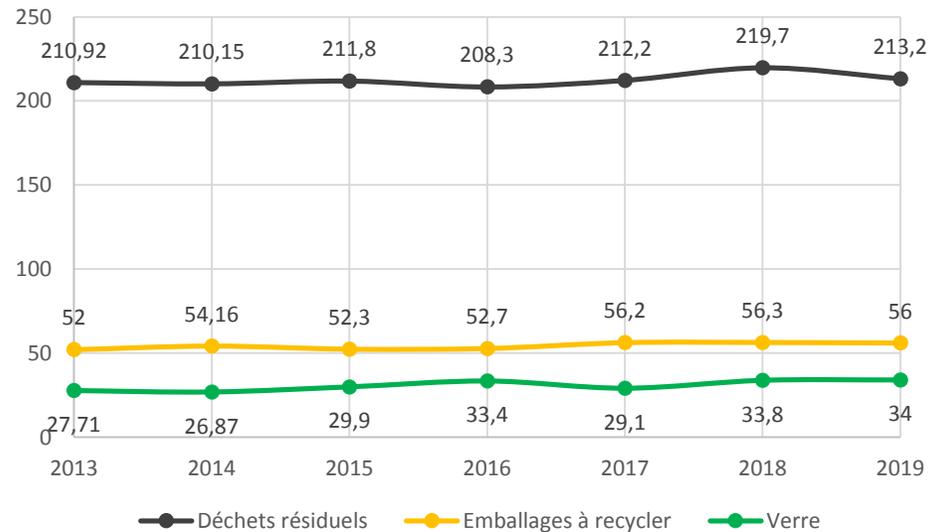


Figure 14 : Evolution des tonnages collectés en kg/habitant/an depuis 2013

Déchets résiduels

Objectifs : baisser les tonnages collectés

Moyens :

- Augmenter la vente de composteurs
- Développer les actions de communication et de sensibilisation des habitants

Emballages à recycler

Objectifs : augmenter les tonnages collectés et améliorer la qualité du tri (baisse du taux de refus)

Moyens : développer les actions de communication et de sensibilisation

Verre

Objectifs : améliorer le taux de captage (kg/habitant)

Moyens :

- Densification des points de collecte dans les zones urbaines,
- Aménagement de l'environnement autour des colonnes,
- Remplacement de certaines colonnes et renouvellement de la signalétique

5.2.2 Investissements prévus

- Matériel pour l'entretien, l'aménagement et le déplacement d'aires de regroupement.
- Achat d'un broyeur de végétaux.
- Remplacement d'un camion de collecte

5.2.3 Actions de prévention, sensibilisation, communication prévues

Le programme d'actions en matière de prévention, sensibilisation et communication n'est pas établi à la date de production du rapport.

5.2.4 Evolution de la collecte

- Adaptation et optimisation de certaines tournées
- Préparation de l'extension des consignes de tri sur les plastiques (étude)
- Réponse à l'appel à projet de CITEO sur l'extension des consignes de tri
- Expérimentation portant sur la collecte des biodéchets menée par Trifyl sur une partie du territoire

5.2.5 Budget prévisionnel 2020

Evolution de la tarification Trifyl

- Capitation : 17€ HT / habitant
- Verre : 13,50 € HT / tonne
- TGAP : 18€ HT / tonne

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Pas d'évolution de la tarification CCMAV, les taux restent les suivants :

- Taux Zone 1 : 13,41 %
- Taux Zone 2 : 11,73 %
- Taux Zone 3 : 3,03 %
- Taux Zone 4 : 11,27 %

Dépenses	2020	Recettes	2020
Matériel de collecte (hors camion)	17 800,00 €	TEOM	584 891,00 €
Camion	74 099,00 €	Soutien Trifyl pour la communication	600,00 €
Personnel de collecte	139 000,00 €	Vente de composteurs	500,00 €
Matériel du personnel	2 500,00 €	Subvention amortissement 10 ans	0,00 €
Traitement (Trifyl et prestataires)	300 000,00 €	Amortissement vente ancien camion	3000,00 €
Communication, actions de prévention	1 000,00 €	Autofinancement	31 318,00 €
Amortissement de matériel	32 470,00 €		
Gestion administrative	53 440,00 €		
TOTAL	620 309,00 €	TOTAL	620 309,00 €